

Reflexions à propos du slogan "interdire les licenciements".

Je me présente rapidement :

- Je suis dirigeant de PME (en ce moment d'une PE);
- J'ai fréquenté les mêmes bancs que Thomas Coutrot à l'ENSAE), et il me reste quelques notions d'économie, même si je ne me considère pas comme un économiste;
- Je me situe politiquement, pour faire simple, entre la gauche du PS (Nouveau Monde) et la LCR, et je suis un sympathisant d'Attac;
- J'avais créé en 1996 un groupe de travail composé de dirigeants de PME et d'économistes consacré à la lutte contre le chômage (PRINTEMPS - Promotion INTensive des EMPlois) qui concluait sur la nécessité d'une loi de réduction du temps de travail sans flexibilisation (à l'époque nous demandions 32h sans baisse de salaires sauf pour les salaires élevés).

Pourquoi je m'adresse à vous, membres du GRESIL ?

Je suis très intéressé par vos travaux.

Il me paraît intéressant de vous apporter mon point de vue à deux titres :

- 1) En tant qu'homme de gauche qui s'oppose fermement à la logique sociale-libérale du PS, mais qui n'est pas à proprement parler "d'extrême-gauche".
- 2) En tant que dirigeant de PME qui peut vous donner un éclairage "de l'intérieur" sur le fonctionnement de celles-ci.

Le slogan "interdire les licenciements" me paraît contre-productif ...

Je fais partie de ceux qui pensent que le chômage (au sens large, c'est-à-dire chômage + quasi-chômage + précarité + temps partiel subi + CDD subis + intérim + etc) est le fléau numéro 1. Le chômage doit être sévèrement combattu et résorbé. Je suis convaincu que cela fait partie des choses possibles à réaliser.

Il me semble néanmoins que le slogan "interdire les licenciements" est contre-productif parce qu'il est perçu comme trop irréaliste par une très grande partie des femmes et des hommes de gauche.

... Pourtant son contenu réel est tout-à-fait "réaliste"

En effet, je suis globalement d'accord avec :

- Le diagnostic que vous faites dans : « *Pourquoi des chômeurs ? Huit "explications" qui n'expliquent pas grand chose* » Norbert H., version remaniée décembre 2003;
- Les mesures que vous envisagez dans : « *Interdire les licenciements et la précarité : comment ?* » Laurent Menghini, août 2003 (+commentaires Thomas et Claude).

A y regarder de plus près, il ne semble pas que ces textes proposent purement et simplement l'interdiction des licenciements mais un ensemble cohérent :

- qui mutualise les coûts (groupe -> branche -> patronat) du reclassement;
- qui met en place une véritable sécurité sociale professionnelle, à la charge du patronat (y compris de l'Etat en tant qu'employeur), qui permet à chacun de jouir de son droit au travail et de disposer de sa juste rémunération, qu'il soit employé ou non;
- qui permet aux jeunes de jouir de ce même droit dès qu'ils se présentent, qualification en poche, sur le marché du travail et ce même s'ils n'obtiennent pas un emploi immédiatement.

Présenté comme cela, ce programme est absolument "crédible" et "réaliste". Bien entendu, le MEDEF s'y opposera. Mais il est clair que l'ensemble des entreprises est tout-à-fait capable de supporter le coût de ces mesures qui sont à la fois justes et réalisables.

Avec un peu de pédagogie, un tel programme peut recueillir le suffrages d'un assez large spectre de la gauche et non plus seulement ceux de l'"extrême-gauche" comme cela serait le cas pour un programme intitulé: "interdire les licenciements".

Les mesures que vous envisagez permettent à l'employeur de procéder, lorsque c'est indispensable - et je peux dire par expérience que cela se peut se produire -, à des réductions d'effectifs. L'employeur peut également procéder, dans des conditions bien définies et garantissant les droits du salarié, à un licenciement individuel pour motif réel et sérieux - et là aussi cela peut être rendu nécessaire dans certains cas pour la bonne marche de l'entreprise -.

Par ailleurs, une fois ces mesures adoptées, le licenciement, qu'il soit collectif ou individuel, "pour faute" ou "économique" n'est plus vécu comme un drame insupportable pour le salarié puisque :

- la sécurité sociale professionnelle permet au salarié d'être dignement reconnu dans ses droits et dans sa rémunération;
- le taux de chômage cesse d'être aux niveaux insupportables auxquels il est depuis 25 ans et le reclassement se fait beaucoup plus facilement.

Ce programme est vertueux en ce sens que, le patronat ayant à sa charge l'ensemble du coût du chômage - et non pas, comme aujourd'hui, une petite fraction, il est enclin à conseiller à ses membres de ne pas licencier sans raison. Aux yeux de la communauté des patrons, le "bon" patron n'est plus le champion des licenciements mais celui mais celui qui licencie peu.

Réduction de la durée du travail

Il me semble que système est "convergent" à condition d'y adjoindre une forte réduction de la durée du travail. Vous l'évoquez, mais il me semble que cela devrait être encore plus explicite.

Je suis très surpris que vos confrères économistes, même de gauche, indiquent que les gains de productivité peuvent être affectés, dans des proportions variables, à trois facteurs : (i) le salaire, (ii) le prix et (iii) le profit (ce dernier ayant été très bien "servi" au cours des trente dernières années).

Ils oublient ainsi - ce qui n'est pas votre cas - le quatrième facteur, à savoir (iv) la réduction de la durée du travail.

Si nous avions pu, depuis bientôt trente ans, affecter une part plus élevée des gains de productivité à la réduction de la durée du travail, nous aurions une situation de l'emploi beaucoup moins défavorable, et le patronat n'aurait pas pu profiter du chômage pour obtenir une baisse de 10 points de la part de la masse salariale dans le PIB et une hausse d'autant de la part des profits et de la rémunération du capital.

Retraites et santé

Il va de soi qu'un taux de chômage faible et une plus juste répartition travail/capital sont deux éléments qui permettent de résoudre beaucoup plus facilement les questions du financement de la retraite par répartition et des dépenses de santé.

Mais, toutes choses égales par ailleurs, il est indiscutable que l'allongement de la durée de la vie renchérit le coût du service des pensions de retraite et des dépenses de santé. Il se peut ainsi qu'à moyen ou long terme, après avoir utilisé les gains liés à la réduction du chômage et au retour du taux de profit à une valeur plus acceptable, la charge du service des retraites et des dépenses de santé nécessite quand même des ajustements.

Dans ce cas, aux quatre facteurs cités plus haut, on peut ajouter un cinquième facteur auquel affecter une partie des gains de productivité qui est ce qu'on pourrait appeler les "dépenses de solidarité" destinées à assurer le financement du nombre croissant d'inactifs retraités et de l'augmentation des dépenses de santé liées à l'allongement de la vie.

Conclusion

Comme Michel Husson dans une de ses récentes tribunes, je me pose la question du degré optimal de radicalité qu'il faut adopter. Il va de soi que les dirigeants du PS font preuve d'un manque accablant de radicalité et que les cinq ans de participation à la Gauche Plurielle des Verts et du PC ont pour le moins instillé le doute chez les électeurs sur la réalité de leur propre radicalité.

Néanmoins, je me demande s'il est opportun d'utiliser des slogans aussi radicaux que "il faut interdire les licenciements". De tels slogans ont pour effet de limiter le potentiel électoral de ceux qui les portent.

C'est d'autant plus dommage que l'examen du contenu des mesures qui se cachent derrière ce slogan montre qu'elles sont cohérentes et réalistes.

Ne faudrait-il pas envisager un slogan qui soit plus en adéquation avec son contenu réel ?